

COMMUNE DE PITRES



Mardi 16 juin 2020

CONSEIL MUNICIPAL DE PITRES

REUNION DU MARDI 16 JUIN 2020

L'an deux mil vingt et le 16 juin à 18 heures 30, se sont réunis à la salle des fêtes de Pitres, les membres du conseil municipal de la commune de PITRES, sous la présidence de Madame Florence LAMBERT, maire, dûment convoqués le 12 juin 2020.

Présents : Florence LAMBERT, maire, Nicolas QUENNEVILLE, Nadège LEVEE, David LECLERCQ, Sabrina EUSEBE, Rodolphe RAILLAT, adjoints, Gaëtan DUBOURG, Nathalie GREPIER, Jessica RIBEIRO, Gabriel GRAFF, Irène MARIE, Benoit BIVILLE, Céline DUVAL, Sébastien BOISSEL, Ourida GUEZOUL, Michel BIENVENU, Elodie LACOMBE, Jacques SOREL, Gianni LEFEBVRE, Jean-Pierre COBERT et Marion AUBIN, Conseillers municipaux.

Absent excusé représenté : Christophe PETIT par Gianni LEFEBVRE

Absente : Laurence RIDIRA

Secrétaire de séance : Rodolphe RAILLAT

Madame la maire donne lecture de l'ordre du jour et présente Monsieur Mark VANDER PLAETSE, Responsable d'opérations E.A.D. (Eure Aménagement Développement)

ORDRE DU JOUR

1) CHANTIER EXTENSION DES ECOLES ET CREATION D'UNE MEDIATHEQUE.

1 - CHANTIER EXTENSION DES ECOLES ET CREATION D'UNE MEDIATHEQUE

Madame la maire explique le déroulement de la séance et donne la parole à Monsieur Mark VANDER PLAETSE qui retrace l'historique du projet d'extension des écoles et la création d'une médiathèque :

- Début du projet en 2018 ;
- Consultation des entreprises en octobre/novembre 2019 ;
- Marché en début d'année 2020 ;
- Démolition de la maison sur le terrain ;
- Terrassement puis arrêt des travaux en raison du confinement ;
- Reprise des fondations après le déconfinement.

Madame la maire indique que la BDP (Bibliothèque Départementale de l'Eure) a confirmé l'attribution de la subvention départementale même si le dossier n'est pas encore passé en commission.

Elle a demandé à Monsieur VANDER PLAETSE de présenter au conseil les incidences financières de la modification ou de l'abandon du projet.

La modification du projet pourrait consister à abandonner la partie bibliothèque médiathèque et à modifier le projet initial de l'école en agrandissant le préau, en végétalisant et en clôturant le reste de l'espace.

Le coût final du projet modifié s'élèverait à 1 941 402,48 € TTC dont 672 628 € de subventions. (Les subventions pour la partie médiathèque disparaissant). Pour rappel le projet complet école et médiathèque s'élève à 2 436 000 € TTC dont 1 384 075 € de subventions.

Madame Lambert précise que le document envoyé à tous les conseillers montre que les moins-values portent essentiellement sur les travaux de construction (- 477 754 €) et que les autres postes études, assurances, branchements imprévus restent inchangés ou légèrement en plus-values puisque déjà engagés.

Madame Nadège LEVEE demande combien coûterait à la commune l'abandon du projet. Monsieur VANDER PLAETSE répond que des indemnités seront dues aux entreprises (10 à 15 % au moins) et que c'est le tribunal qui déterminera le préjudice subi. Il attire l'attention de l'assemblée sur le fait que des délibérations de l'ancien conseil municipal existent et que les appels d'offres ont été validés et indique qu'un arrêté de chantier aurait également un coût.

Monsieur Gabriel GRAFF demande s'il y a une actualisation et une révision des prix. Monsieur VANDER PLAETSE répond que c'est le cas pour les marchés d'études, les marchés d'entreprises ont été conclus à prix fermes.

Monsieur Jean-Pierre COBERT demande à reprendre le document financier ligne par ligne pour bien comprendre.

Monsieur VANDER PLAETSE apporte les précisions financières nécessaires, présente les plans et explique que si on supprime la médiathèque, la structure du bâtiment sera à revoir ce qui entraîne des frais supplémentaires.

Madame la maire indique que des modifications intérieures au projet actuel sont prévues à la demande de la directrice et des enseignants.

Monsieur Jean-Pierre COBERT demande pourquoi le bâtiment ne correspond pas à la RT 2020 (énergies renouvelables, chauffage...) et le regrette. Monsieur VANDER PLAETSE répond que le projet a été conçu en 2019.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur VANDER PLAETSE sur les conséquences financières de la suppression de la médiathèque ou d'un abandon du projet et après en avoir délibéré, le conseil municipal après débat considère que le projet est déjà très engagé et que la commune perdrait beaucoup d'argent. Il décide à l'unanimité :

- De maintenir le projet d'extension des écoles et de création d'une médiathèque ;
- D'accepter les devis pour les travaux supplémentaires en raison de la découverte d'un puits ;
- D'accepter les devis relatifs à la mise en place de protections sanitaires en raison de la COVID-19

Fin de la séance à 19 H 50.